

SwissBanking **IFactuals**

La Suisse, place de négoce de matières premières

Mars 2013

Sommaire

Avant-propos	5
Executive summary	6
Introduction	7
1 Le négoce de matières premières	8
1.1 Fonctionnement	8
1.2 Activités mondiales de négoce de matières premières	9
1.3 Négoce mondial de dérivés	11
1.4 Fonctions économiques	13
2 Le secteur des matières premières en Suisse	14
2.1 La Suisse, centre du négoce de matières premières	14
2.2 Atouts de la Suisse	15
2.3 Importance économique du secteur des matières premières	15
3 Le rôle des banques	18
3.1 Activité de financement	18
3.2 Asset Management	19
4 Cadre réglementaire	22
5 Pratique responsable des banques	25
Conclusions	27
Bibliographie	28

Avant-propos

Le négoce de matières premières est une notion difficile à appréhender. Et parler de financement du négoce de matières premières, c'est y ajouter un niveau de complexité. Pourtant, le négoce de matières premières est un facteur essentiel de développement pour l'économie et la prospérité mondiales. Là où des matières premières comme le pétrole, les minerais ou les céréales sont excédentaires, on les charge pour les transporter à l'autre bout de la planète, où elles seront consommées ou serviront à produire d'autres marchandises. Vendeurs et acheteurs sont mis en relation par des négociants en matières premières. Mais qui dit négoce dit aussi paiement et couverture: c'est là qu'intervient le financement du négoce de matières premières. La présente brochure explique le rôle important dévolu à la Suisse dans l'achat et la revente de matières premières, ainsi que le fonctionnement des mécanismes de financement.

Font surtout l'objet d'un examen détaillé l'activité des négociants en matières premières ainsi que les aspects financiers du négoce. Ces derniers couvrent notamment le financement du négoce physique de matières premières, qui représente l'essentiel de l'engagement des banques suisses sur le marché. Le présent document ne saurait toutefois analyser dans son ensemble la chaîne de création de valeur inhérente au négoce de matières premières, de l'extraction et la production à la transformation en passant par le transport. Contrairement à une opinion largement répandue, les instruments financiers dérivés, dont le négoce est très marginal en Suisse, ne sont pas l'activité principale des banques suisses dans ce secteur.

Le négoce de matières premières a contribué de manière significative au développement économique de la Suisse ces dernières années et est désormais considéré comme un secteur à part entière. Pour autant, les préjugés et les (fausses) informations à forte teneur émotionnelle ont eu beau jeu récemment d'exercer sur l'opinion publique une influence négative. La présente brochure n'entend pas anticiper sur les débats politiques. En apportant de la transparence, elle vise à contribuer à une discussion objective, tout en montrant que le négoce de matières premières et son financement sont des domaines réglementés et utiles qui méritent d'être encouragés.

Claude-Alain Margelisch
CEO de l'Association suisse des banquiers

Executive summary

Constitution de clusters résultant de divers facteurs

Grâce à un ensemble de conditions favorables et d'atouts spécifiques, la Suisse est devenue progressivement, au cours des deux cents dernières années, une plaque tournante internationale pour les matières premières. Ont joué un rôle moteur, d'une part, des facteurs *pull* tels que la stabilité politique, la sécurité juridique ou la compétitivité internationale du système fiscal et, d'autre part, des facteurs *push* comme l'absence d'Etat de droit ou l'instabilité politique dans les pays exportateurs. Le commerce en général et le négoce de matières premières en particulier induisent une prospérité économique croissante. S'agissant du négoce physique de matières premières, il s'est constitué en Suisse un cluster important qui compte 570 entreprises de négoce et plus de 10 000 collaborateurs. Le négoce de matières premières est considéré aujourd'hui comme un secteur économique à part entière, qui génère quelque 3,6% du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse et représente même près de la moitié de la croissance de ce dernier en 2010. Riche de plusieurs décennies d'expérience, la Suisse, en tant que place de négoce de matières premières, dispose d'un réel savoir-faire dans le domaine du financement commercial.

Distinction entre négociants en matières premières et négociants en dérivés

Les négociants en matières premières (*commodity traders*) transportent des matières premières d'un lieu à un autre et/ou jouent le rôle d'intermédiaires. Ils veillent à ce que les matières premières demandées soient disponibles en quantité suffisante, à des prix avantageux et selon les critères de qualité requis. Les négociants en dérivés en revanche recourent à des instruments financiers pour miser sur la hausse ou la baisse des cours des matières premières. Les grands centres du négoce de dérivés sont Chicago, New York et Londres. Leur existence est indispensable pour que les financements commerciaux s'effectuent à des conditions avantageuses et que les risques de marché soient couverts. La part des dérivés négociés en Suisse, qui s'établit à 3%, est extrêmement faible.

Le financement bancaire, condition préalable au négoce de matières premières

Le négoce de matières premières a pour corollaire son financement par les banques (*commodity trade finance*). Le rôle des banques consiste principalement à couvrir les besoins de financement qui, pour les négociants, résultent de l'achat et de la transformation de matières premières ainsi que de la mise en œuvre du transport. Sans financements bancaires, les négociants ne seraient pas en mesure d'assurer l'achat, le transport et la couverture du prix des matières premières. Ces financements dits commerciaux sont le plus souvent des financements à court terme, affectés à un but précis (*transactional finance*).

Un cadre réglementaire précis

Le négoce de matières premières et son financement sont encadrés par un grand nombre de réglementations, de règles et de lois. Il convient ainsi par exemple d'appliquer les législations et les sanctions nationales et internationales. De plus, les banques mettent en œuvre diverses mesures de *due diligence* qui permettent d'identifier les clients et d'évaluer les risques, mais aussi de prévenir le blanchiment d'argent. En matière de transparence, outre des efforts au niveau européen ou aux Etats-Unis, il existe aussi des initiatives volontaires visant à assurer la transparence des flux financiers. La Suisse s'est investie très activement dans l'élaboration de telles initiatives, comme l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Elle est aussi pionnière en matière de lutte contre la corruption.

Introduction

Le négoce de matières premières, intermédiaire entre l'offre et la demande

Le négoce de matières premières est une activité importante pour l'économie et, avec la mondialisation, il enregistre une forte croissance. En tant que spécialistes des marchés de matières premières, les négociants jouent le rôle d'intermédiaires entre marchés producteurs et marchés consommateurs. Le négoce de matières premières assure ainsi la répartition des ressources entre les régions excédentaires et celles à forte demande. Il est un facteur essentiel d'équilibre entre l'offre et la demande.

Le négoce de matières premières est très gourmand en capitaux

Les matières premières concernées sont des produits énergétiques comme le pétrole, le gaz, le charbon et l'électricité, des métaux et des minerais, ainsi que des produits agricoles comme les céréales, le sucre, le café, les huiles végétales et le soja. Sans les activités de négoce, ces marchandises ne seraient pas disponibles aux lieux de destination. Le négoce de matières premières a pour corollaire son financement (*commodity trade finance*), assuré le plus souvent par des banques. Comme il est très gourmand en capitaux, la proximité d'une place financière et du savoir-faire qui y est attaché constitue un avantage concurrentiel.

Des critiques de plus en plus vives de la part des ONG

Compte tenu de son importance croissante en Suisse et de la hausse des prix des denrées alimentaires, le négoce de matières premières suscite un regain d'intérêt et les voix discordantes se multiplient. C'est ainsi par exemple qu'un certain nombre d'ONG lui imputent, ainsi qu'aux investisseurs financiers, la hausse des prix des denrées alimentaires et les famines dans les pays en développement.

Diverses initiatives parlementaires vont au-delà de la spéculation sur les denrées alimentaires

Le négoce de matières premières est aussi d'actualité au Parlement suisse, où il est controversé et fait l'objet de nombreuses initiatives. Celles-ci vont au-delà de la spéculation sur les denrées alimentaires pour aborder des sujets comme la transparence, le blanchiment d'argent et les droits de l'homme. Au regard des multiples activités concernées, la nécessité d'actes concrets se fait sentir, mais suppose que soient dûment pris en compte à la fois l'importance économique du négoce de matières premières et le débat politique.

Les fondements d'une discussion basée sur les faits

La présente publication vise à mettre en lumière l'importance et les fonctions du secteur du négoce de matières premières, relativement méconnu, afin de contribuer à jeter les fondements d'une discussion basée sur les faits. A cet effet, on examinera dans un premier temps l'activité des négociants en matières premières en Suisse, avant de se pencher dans un deuxième temps sur le rôle des banques.

1 Le négoce de matières premières

Distinction entre négoce physique et négoce de dérivés

Le négoce physique de matières premières (*commodity trading*) et le négoce de dérivés sont deux activités fondamentalement distinctes. La tâche des négociants en matières premières consiste à faire office d'intermédiaires entre les lieux de production et les lieux de consommation, ainsi qu'à effectuer les opérations connexes de transport, transformation, financement et couverture du prix. Sans ces activités de négoce, la disponibilité des matières premières demandées ne serait pas assurée en quantité suffisante, à des prix avantageux et selon les critères de qualité requis.

Le marché des dérivés draine des liquidités vers les marchés de matières premières

Quant aux négociants en dérivés, comme les hedge funds, ils utilisent des instruments financiers (options, futures et produits négociés de gré à gré) pour miser sur la hausse ou la baisse des cours des matières premières. Cette forme de négoce est critiquée par certains, qui considèrent que les négociants en dérivés tirent les cours à la hausse. Toutefois, une fixation correcte des cours exige sur les marchés financiers un volume important, qui fournit les liquidités correspondantes. Pendant la crise économique et financière, l'approvisionnement en liquidités par le marché des dérivés a contribué à maintenir à flot le négoce physique de matières premières et à absorber des pertes qui se chiffraient en milliards. Par ailleurs, le négoce de dérivés est essentiel pour les opérations de couverture. Pour chaque opération de couverture contre une baisse des cours des matières premières, il faut en effet un opérateur qui mise sur une hausse des cours. Les négociants en matières premières étant directement exposés à la volatilité des cours, ils doivent se couvrir contre les fluctuations au moyen, par exemple, de dérivés.¹

1.1

Fonctionnement

Pluralité d'acteurs dans le négoce de matières premières

Outre l'achat et la vente, le négoce physique de matières premières comprend aussi le transport et le financement des matières premières concernées. Divers acteurs sont donc impliqués: négociants en matières premières, transporteurs, banques, assurances ou sociétés de contrôle des marchandises. Le négociant organise notamment l'achat et la vente des matières premières, le transport maritime ou autre, le stockage en entrepôt ou en silo ainsi que le contrôle de la qualité. Selon la matière première dont il s'agit, il se charge aussi de sa transformation (p. ex. du raffinage pour le pétrole). Le graphique 1-1 illustre les opérations afférentes au négoce de pétrole, de l'extraction jusqu'à la pompe à essence.

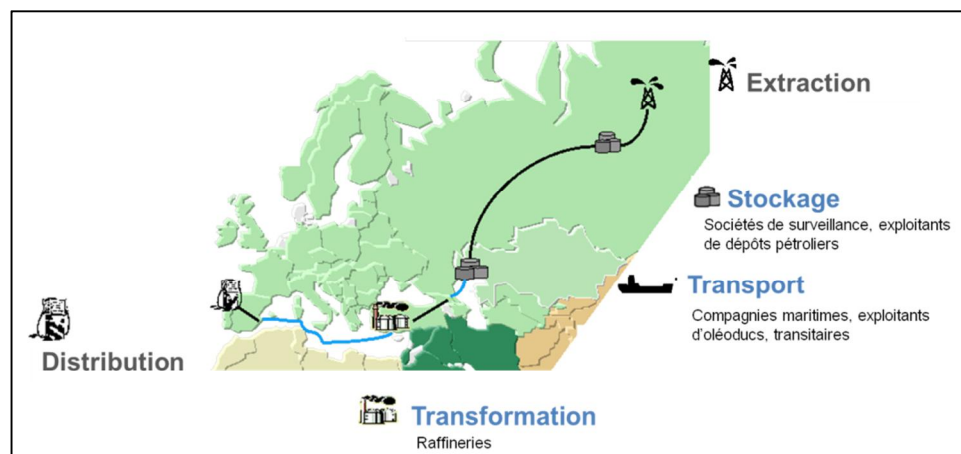
Outre des négociants, le négoce de matières premières fait aussi intervenir des courtiers. C'est par leur intermédiaire que les investisseurs peuvent réaliser des opérations de négoce de matières premières, le plus souvent sur dérivés. Mais comme les courtiers, contrairement aux négociants, agissent non pour leur compte propre mais pour le compte d'investisseurs, ils ne prennent pas de risque.

L'intégration verticale, réponse à des opportunités ou stratégie

Au cours des dernières décennies, dans le cadre de stratégies d'intégration verticale ou en réponse à des opportunités qui se présentaient, on a vu se développer des entreprises qui, outre le négoce de matières premières à proprement parler, se livrent à d'autres activités comme par exemple l'extraction.

¹ Les négociants en matières premières peuvent aussi se couvrir au moyen d'un contrat de vente conditionné par l'évolution de la matière première concernée et conclu presque en même temps que le contrat d'achat. Les risques de cours sont ainsi annulés.

1-1 De la production à la distribution en passant par le transport



Source: GTSA

Les négociants en matières premières travaillent généralement par appels d'offres publics

Dans le cadre du négoce de matières premières, une entreprise acquiert une livraison à l'exportation pour laquelle elle a répondu à un appel d'offres (*tender*) et la revend à un acheteur généralement aussi installé à l'étranger, sans qu'il y ait importation et exportation physiques des marchandises dans le pays de cette entreprise. Les marchés sources se trouvent souvent dans des pays en développement ou émergents qui disposent d'importantes réserves de matières premières. Le négoce de matières premières est lié aux ressources locales et s'effectue donc à partir des pays offrant les meilleures conditions (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal et politique, ou pour des motifs de financement bancaire).

Des places de négoce internationales et publiques

Le marché des matières premières est extrêmement transparent. A l'échelon international, les matières premières se négocient en Bourse à Chicago (Chicago Mercantile Exchange), New York (InterContinental Exchange) ou Londres (London International Financial Futures and Options Exchange, LIFFE et London Metal Exchange, LME), ainsi que sur des plateformes pour lesquelles on dispose d'informations quant aux volumes et aux cours. Les négociants se couvrent contre les fluctuations de cours sur les marchés physiques (*hedging*), notamment au moyen de dérivés. Ces couvertures sont importantes pour éviter les mauvaises surprises dues aux fluctuations de cours. Pendant le transport, les matières premières sont généralement assurées et des cours élevés se traduisent par des primes d'assurance accrues. Les hausses de cours peuvent donc peser sur la demande physique, ce qui explique qu'elles ne présentent pas d'intérêt, a priori, pour les négociants en matières premières.

Distinction entre le négoce de matières premières et son financement

Le négoce de matières premières est étroitement lié à son financement par les banques, de sorte qu'il convient de distinguer entre négoce de matières premières et financement du négoce de matières premières (*commodity trade finance*).

1.2

Activités mondiales de négoce de matières premières

Plus forte hausse pour les carburants et les produits miniers que pour les produits agricoles

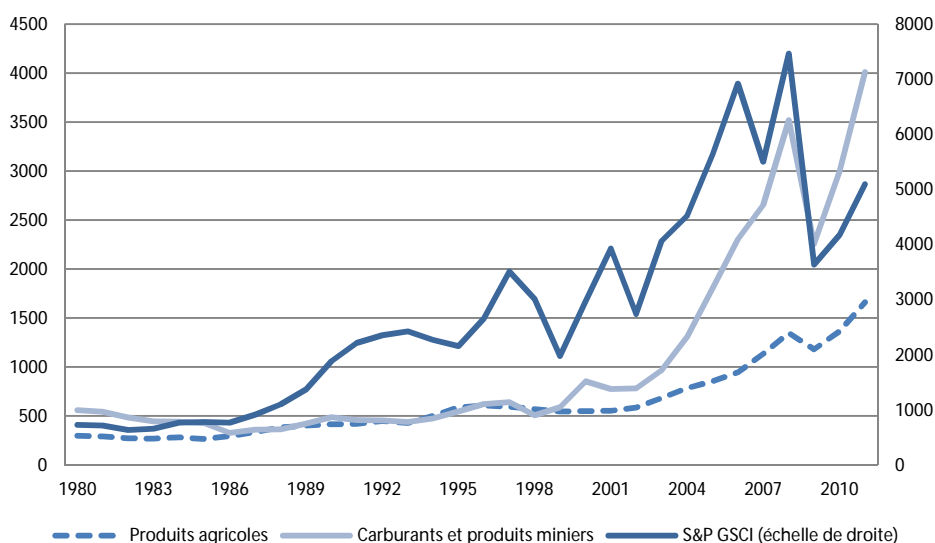
Selon les statistiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on a assisté ces dernières années, au niveau des exportations, à une dissociation entre les carburants et produits miniers d'une part et les produits agricoles d'autre part. S'agissant des premiers, le volume de négoce a plus que quadruplé entre 2000 et la crise financière de 2008. Cette croissance des exportations s'explique principalement par la hausse des cours, comme le montre le Standard & Poor's Goldman Sachs Commodity Index (S&P GSCI). Mais si les cours ont explosé, la hausse quantitative du négoce physique de matières premières s'est limitée à environ 5% par an.

Forte chute du commerce mondial en raison de la crise économique

La crise économique a entraîné une forte chute du commerce mondial en 2009 (-36%) (voir graphique 1-2). Les deux années suivantes, en 2010 et 2011, le négoce de carburants et de produits miniers a enregistré une reprise spectaculaire (respectivement +33% et +34%). Les exportations en provenance du Proche-Orient, des Etats de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et d'Afrique ont progressé respectivement de 46%, 37% et 15%, la croissance africaine en retrait s'expliquant principalement par la crise libyenne. Cela montre combien les évolutions politiques influent sur le commerce. La part des carburants et des produits miniers dans le total des exportations africaines s'élevait en 2011 à 64%.

1-2 Evolution des exportations de matières premières entre 1980 et 2011

En milliards d'USD

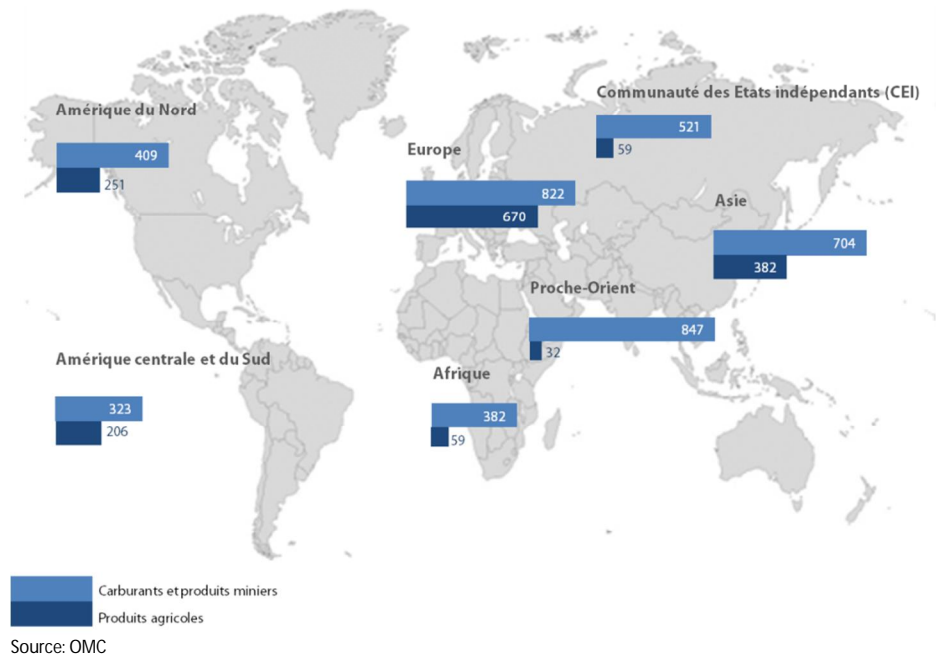


Sources: OMC, Thomson Datastream

Comme le montre le graphique 1-3, le Proche-Orient et l'Europe étaient en 2011 les plus gros exportateurs de carburants et de produits miniers en termes de prix. La Suisse se situait dans la moyenne à 6,8%. S'agissant des produits agricoles, l'Europe était de loin le plus gros exportateur mondial à 670 milliards d'USD. La part des exportations suisses représentait 4%.

1-3 Exportations de matières premières par région, 2011

En milliards d'USD



1.3

Négoce mondial de dérivés

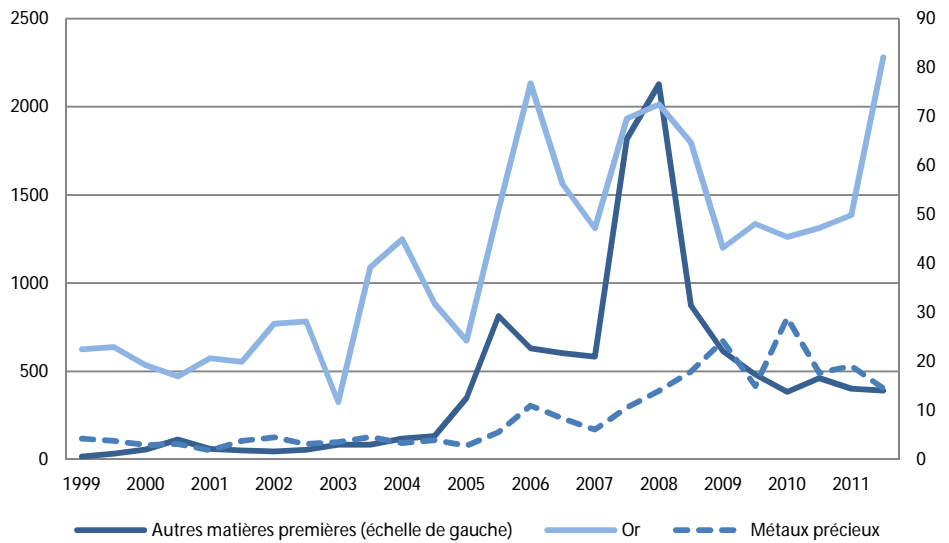
Les dérivés, investissement ou couverture

Outre le négoce physique de matières premières, il existe la possibilité de pratiquer le négoce de dérivés sur matières premières. Les négociants en dérivés sont au premier chef des investisseurs qui misent sur la hausse ou la baisse des cours des matières premières et génèrent ainsi des plus-values. Les négociants en matières premières physiques ou les producteurs peuvent par ailleurs se couvrir contre les fluctuations de cours au moyen de dérivés. Les plus couramment utilisés sont les futures, les swaps ou les options. Par rapport aux négociants en dérivés, les négociants en matières premières jouent un rôle négligeable sur le marché des dérivés.

Le négoce OTC (*over-the-counter* ou de gré à gré) de dérivés sur «autres matières premières» (à l'exclusion de l'or et des métaux précieux) a fortement progressé jusqu'à ce que survienne la crise financière, après quoi il est retombé brutalement à son niveau de 2005 (voir graphique 1-4).

1-4 Evolution du négoce de dérivés sur matières premières entre 1999 et 2011

En milliards d'USD



Remarque: valeurs de marché brutes des dérivés

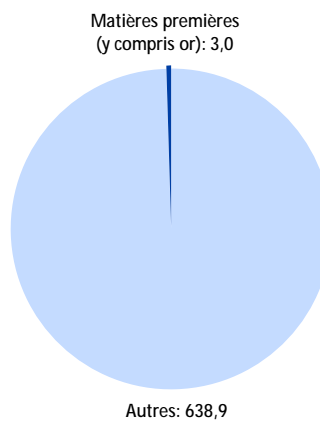
Source: BRI

Part extrêmement réduite des dérivés sur matières premières

Comme le montre le graphique 1-5, la valeur nominale des dérivés sur matières premières représente moins de 0,5% du volume total des dérivés OTC (639 billions d'USD). Les dérivés sur taux d'intérêt et sur devises se taillent la part du lion. Le volume de leurs valeurs de marché brutes s'élève à 25,4 billions d'USD, contre 0,4 billion d'USD pour les dérivés sur matières premières. La part de ces derniers est donc de 1,5%.

1-5 Volume des dérivés émis, état en juin 2012

En billions d'USD



Source: BRI

Outre des hedge funds, diverses banques pratiquent le négoce de dérivés. Il s'agit principalement de banques américaines ou britanniques. Les banques suisses quant à elles n'interviennent guère sur ce marché. Le chiffre d'affaires quotidien sur le marché suisse des dérivés OTC s'élevait en avril 2010 à 83 milliards d'USD. Le marché international des dérivés est bien plus important, de sorte que, selon la Banque des règlements internatio-

naux (BRI), la part des dérivés négociés en Suisse n'est que de 3%.² Les dérivés sur taux d'intérêt et sur devises dominent le marché international comme le marché suisse des dérivés (90%). La part des dérivés sur matières premières négociés en Suisse par rapport au marché international est donc largement inférieure à 3%. Pour les opérations sur dérivés OTC effectuées en Suisse, la grande majorité des contreparties sont des banques étrangères (93%).³

1.4 Fonctions économiques

Répartition efficace des matières premières

En raison des inégalités dans la répartition géographique des matières premières naturelles (dites aussi «différences internationales de dotations factorielles») et des écarts temporels entre extraction, transformation et/ou consommation, le négoce de matières premières est indispensable pour connaître développement économique et prospérité. Par exemple, rares sont les Etats qui disposent de réserves de pétrole. En revanche, la demande de produits pétroliers est mondiale. Sur le lieu de production, où l'offre est abondante, cette matière première a donc moins de valeur que sur le lieu de destination, où règne la pénurie. C'est ainsi que le négoce permet une répartition efficace du pétrole sur les différents marchés importateurs.

Des variations de cours saisonnières influent sur les revenus

En outre, la production, la récolte ou l'extraction sont souvent décalées dans le temps par rapport à la consommation, de sorte que les négociants en matières premières doivent compenser ces écarts. Ils étalent les pics de production enregistrés pendant la période des récoltes pour répondre à la consommation sur l'ensemble de l'année, par exemple en stockant des matières premières. Mais pendant ces périodes, les matières premières stockées peuvent subir de fortes fluctuations de cours, qui influent sur les revenus des négociants.

Prises de risques par les négociants en matières premières

Dans le cadre de leur activité, les négociants en matières premières prennent des risques de cours et de contrepartie, pour lesquels ils sont dûment rémunérés. En outre, les risques logistiques et politiques (grèves chez les transporteurs, embargos, instabilité politique, etc.) constituent aussi des difficultés de taille.

Valeur ajoutée économique issue du négoce

En équilibrant efficacement l'offre et la demande, les négociants en matières premières génèrent de la valeur ajoutée économique tant dans le pays exportateur que dans le pays importateur. Les opérations de négoce doivent se faire à des coûts avantageux et le prix convenu, qui fait office d'indicateur de la rareté des matières premières concernées, doit refléter aussi fidèlement que possible la situation du marché. La mise à profit des écarts de cours et de qualité, la bonne connaissance des acteurs du marché mondial (acheteurs et vendeurs, transporteurs, banques et sociétés de contrôle des marchandises) ainsi que l'optimisation des coûts tout au long de la chaîne logistique offrent aux entreprises des possibilités de gains.

Le développement des activités de négoce et la division du travail qui l'accompagne ont entraîné depuis le siècle dernier une forte progression de la prospérité économique globale. Auparavant déjà, Adam Smith et David Ricardo avaient souligné que le libre-échange était bénéfique pour les Etats.⁴ Cette approche basée sur les avantages comparatifs permet, y compris dans le cas du négoce de matières premières, une allocation efficace des ressources disponibles.

² BRI (2010)

³ BNS (2010)

⁴ Mankiw (2004)

2 Le secteur des matières premières en Suisse

2.1 La Suisse, centre du négoce de matières premières

Une plaque tournante pour les matières premières, riche d'une longue histoire

Grâce notamment à des pionniers comme André & Cie (1877), Henri Nestlé (1839), Salomon Volkart (1851) ou H.-L. Rottmann (1859), la Suisse a su développer une compétence internationale en matière de négoce de matières premières. Cela incita de grandes entreprises étrangères de négoce de matières premières à venir s'y établir. C'est ainsi que le pays, qui bénéficiait en outre d'une position géographique centrale, vit prospérer au XIX^e siècle le commerce du coton et du café (avec notamment Nestlé). Dans les années 1920, il finit par s'imposer comme place de négoce de matières premières grâce aux céréales, à l'huile de soja et aux noix. La libre circulation des capitaux après la Deuxième Guerre mondiale et le développement de la Société Générale de Surveillance (SGS) favorisèrent cette évolution.

La crise du pétrole des années 1970, accélérateur du développement de la Suisse

L'instabilité politique et économique dans de nombreux pays favorisa l'implantation en Suisse. C'est ainsi que dans les années 1950 et 1960, des familles originaires d'Europe de l'Est, d'Orient et d'Afrique du Nord s'établirent dans la région lémanique pour exercer des activités de négoce. L'attrait de la Suisse comme place de négoce ne cessa de se renforcer et de grandes entreprises comme Alcoa et Cargill commencèrent à y ouvrir des succursales. Au moment de la crise du pétrole, dans les années 1970, des relations se nouèrent avec des entreprises pétrolières du Proche-Orient: la Suisse comme plaque tournante commerciale gagna encore en importance, d'autant plus que le pétrole comptait désormais parmi les matières premières négociées sur les marchés financiers. Après la chute du rideau de fer, dans les années 1990, on vit aussi de plus en plus de négociants russes s'établir en Suisse.

La Suisse, place de négoce de premier plan à l'échelon international

La stabilité du cadre légal ainsi que l'expertise acquise et reconnue en matière de négoce de matières premières et de financement ont attiré nombre de négociants en Suisse, qui est désormais une place de négoce de premier plan pour les matières premières, disputant à Londres sa position de numéro un. Les négociants établis en Suisse privilégient Genève (voir «Importance internationale de la place de négoce de Genève») ainsi que la région de Zoug et Lugano.

Importance internationale de la place de négoce de Genève

La place de négoce de Genève occupe une position de leader mondial pour diverses matières premières. Selon la Geneva Trading and Shipping Association (GTSA), les domaines concernés sont les suivants:

- négoce de matières premières:
 - 1/3 du négoce mondial de pétrole brut et de produits dérivés du pétrole brut
 - numéro un pour le charbon fin et les graines oléagineuses
 - numéro un en Europe pour le sucre
 - numéro un (avec Londres) pour le coton
- numéro un en matière de financement commercial
- numéro un en matière d'inspection et de certification
- 22% du transport maritime mondial de matières premières

Source: GTSA

2.2

Atouts de la Suisse

Un contexte général propice

La Suisse offre un contexte général propice au négoce de matières premières. Compte notamment parmi les atouts de la place suisse son environnement politique et social stable, qui assure la sécurité juridique requise. Les normes et les lois sont respectées en Suisse et toute entreprise qui ne s'y conforme pas est dûment sanctionnée. La confiance, qui se construit sur la durée, est un facteur important dans le domaine du négoce de matières premières. La bonne qualité de vie et le niveau élevé de formation en Suisse permettent de recruter des collaborateurs qualifiés. L'infrastructure en matière de transport permet aux négociants de bénéficier d'un service pratique, fiable, rapide et ponctuel dans le pays, mais aussi de liaisons internationales avec les principaux marchés grâce à une position géographique centrale. Le système fiscal suisse, enfin, est compétitif à l'échelon international.

Nécessaire proximité d'une place financière en raison du volume de capitaux requis

Le négoce de matières premières est très gourmand en capitaux, de sorte que la proximité d'une place financière et du savoir-faire correspondant revêt une valeur inestimable. Les besoins de financement des négociants en matières premières sont importants parce que les marchandises sont vendues soit contre paiement d'avance, soit, le plus souvent, contre un engagement de paiement souscrit par une banque (lettre de crédit ou accreditif).

Constitution de clusters grâce à un ensemble de facteurs propices

Cet ensemble de facteurs propices a conduit à la constitution de clusters au fil des années. Outre les sociétés de négoce, le petit territoire suisse accueille aujourd'hui une très forte densité d'autres acteurs opérant dans le domaine du négoce de matières premières. Les activités de négoce vont de pair avec la logistique pour le transport des matières premières et avec le financement proprement dit des marchandises transportées. On trouve ainsi en Suisse, en appui aux sociétés de négoce, des entreprises qui coopèrent au bon déroulement des opérations: entreprises logistiques, cabinets d'avocats, organisations internationales, banques, assurances et sociétés de contrôle.

Du point de vue de la Suisse, outre les facteurs *pull*, les facteurs *push* sont aussi des moteurs importants. Ainsi, l'absence d'Etat de droit ou l'instabilité politique dans certains pays a conduit des sociétés de négoce de matières premières à rechercher un lieu sûr, mais aussi économiquement et politiquement stable, où s'établir. Les atouts dont dispose la Suisse lui ont permis de marquer des points à cet égard et d'attirer entreprises et collaborateurs.

2.3

Importance économique du secteur des matières premières

Le négoce de matières premières, moteur de la performance économique suisse

Le négoce de matières premières, considéré aujourd'hui comme un secteur économique à part entière, est très important pour l'économie suisse. Selon le Centre de recherches conjoncturelles (Konjunkturforschungsstelle, KOF), il a généré en 2010 une création de valeur de quelque 18 milliards de CHF, soit 3,6% du PIB. Cette même année, la progression du négoce de matières premières a été à l'origine de la moitié de la croissance du PIB, ce qui a contribué notablement à la stabilité économique de la Suisse dans un contexte international tendu. La part du PIB provenant directement et indirectement du négoce de matières premières est d'environ 10% à Genève et de 2% au Tessin.

En 2010, le secteur dans son ensemble employait au total quelque 10 500 collaborateurs dans toute la Suisse.⁵ Cette main-d'œuvre se répartissait comme suit:

- 7500 personnes dans les sociétés de négoce,
- 1700 dans les banques,
- 700 dans les transports et
- 500 dans l'inspection.

⁵ Boston Consulting Group, Association suisse des banquiers (2011)

Pour la seule région lémanique, la Geneva Trading and Shipping Association (GTSA) évalue à environ 8000 à 9000 le nombre de personnes employées dans des sociétés de négoce et dans les secteurs connexes bénéficiant de leurs activités (emploi direct et indirect).⁶ Le négoce de matières premières à Zoug emploie près de 2000 collaborateurs, soit environ 2,4% de la main-d'œuvre du canton.⁷ Enfin, outre Genève et Zoug, un troisième cluster s'est constitué à Lugano. Principalement axé sur l'acier, les métaux de base, le charbon et certaines matières premières agricoles, il emploie un millier de collaborateurs.⁸

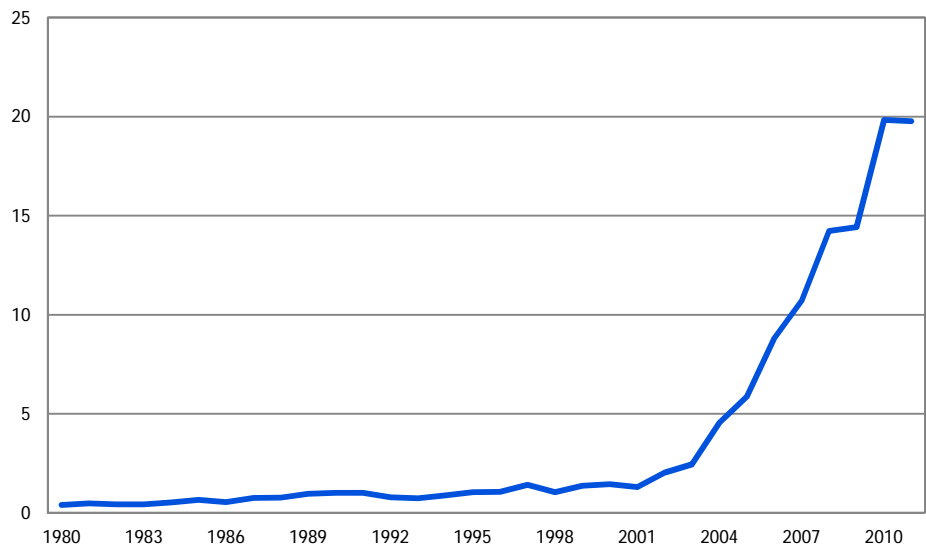
Dans l'ensemble de la Suisse, on estime que sont établies 570 sociétés de négoce, dont la plupart dans la région lémanique (400) ainsi qu'à Zoug (100) et Lugano (70).

Les revenus du négoce de matières premières ont dépassé ceux des services financiers

Selon la balance des paiements calculée par la Banque nationale suisse (BNS), depuis 2010, les recettes issues du négoce de matières premières («commerce de transit» dans la nomenclature de la BNS) dépassent les recettes que les banques suisses ont tiré des services financiers à l'étranger et constituent désormais l'élément principal de la balance des transactions courantes.⁹ Le graphique 2-1 montre que les recettes (revenus nets) du négoce de matières premières ont enregistré une progression foudroyante à partir de 2002, passant de 2 milliards de CHF à environ 20 milliards de CHF en 2011. Selon la BNS, les produits énergétiques représentaient près des deux tiers des marchandises échangées, environ un cinquième revenant à la catégorie «Pierres et terres, métaux». Au troisième trimestre 2012, les recettes issues du négoce de matières premières se sont inscrites en recul de 2% par rapport au troisième trimestre 2011.

2-1 Recettes issues du négoce suisse de matières premières entre 1980 et 2011

En milliards de CHF



Source: BNS

Les produits énergétiques génèrent plus de la moitié du chiffre d'affaires

Le total du produit des ventes (= chiffre d'affaires) s'est inscrit en hausse de 14% à 762,9 milliards de CHF, dont 59% provenant des produits énergétiques, 20% de la catégorie «Pierres et terres, métaux» et 15% des produits agricoles (voir graphique 2-2).

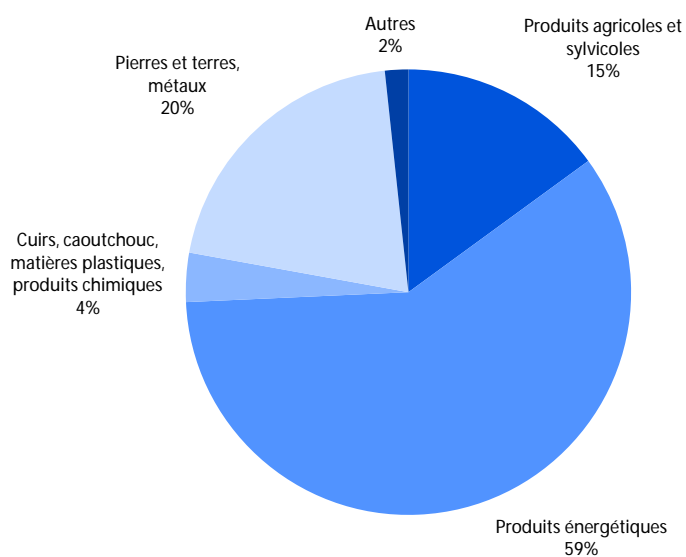
⁶ Ces statistiques résultant de méthodes d'enquête différentes, les effectifs régionaux (lac Léman, Zoug, Lugano) ne sont pas directement comparables avec les chiffres pour l'ensemble de la Suisse.

⁷ Zug Commodity Association

⁸ Lugano Commodity and Trading Association

⁹ BNS (2012)

2-2 Commerce de transit, produit des ventes selon le groupe de marchandises



Source: BNS

Bonnes perspectives
d'avenir

Economiquement, si le secteur du négoce de matières premières est important pour la Suisse, ce n'est pas qu'en raison de sa taille. Pendant la crise persistante dans les pays industrialisés, il s'est aussi révélé extrêmement robuste et a donc été un facteur de stabilité essentiel pour l'économie suisse dans son ensemble. Avec la progression de la prospérité mondiale, le négoce de matières premières gagnera encore en importance à l'avenir, ce qui devrait être bénéfique non seulement pour le secteur bancaire suisse, mais aussi pour toute l'économie du pays. Boston Consulting Group et l'Association suisse des banquiers (ASB) ont projeté en 2011, pour le domaine Financement du négoce de matières premières, des taux de croissance des revenus de 4% par an d'ici à 2015.¹⁰ Cette activité est donc un pilier porteur pour les banques suisses en pleine mutation.

¹⁰ Voir «Le secteur bancaire en pleine mutation – perspectives d'avenir pour les banques en Suisse», 2011

3 Le rôle des banques

3.1 Activité de financement

Les banques couvrent le besoin de financement entre l'achat et le règlement

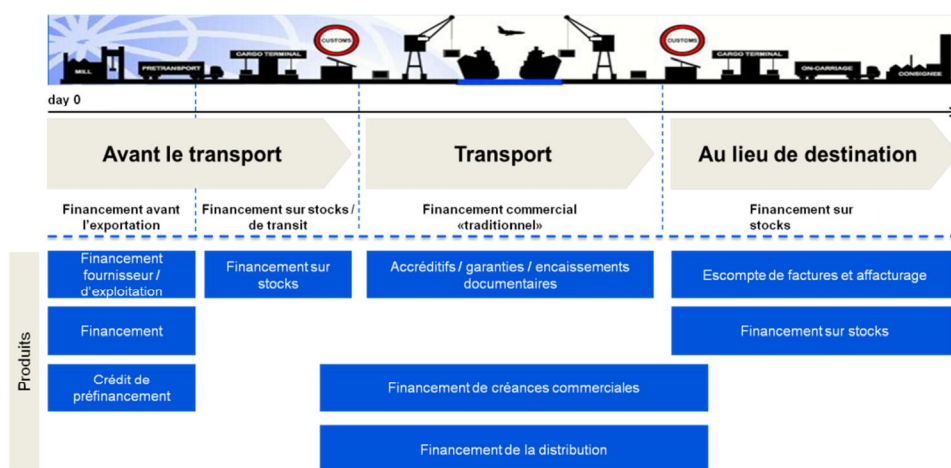
Le financement commercial, une spécialité suisse

Le rôle des banques consiste principalement, d'une part, à couvrir le besoin de financement né pour le négociant de l'achat et de la transformation des matières premières ainsi que de leur transport et, d'autre part, à régler, couvrir, organiser et surveiller les flux de paiements et de marchandises grâce à des instruments appropriés. L'achat des matières premières, leur transport et la couverture du prix seraient impossibles sans les services financiers des banques.

Les financements commerciaux sont le plus souvent des financements à court terme, affectés à un but précis (*transactional finance*), en faveur de sociétés de négoce opérant dans le monde entier. Ils sont donc transfrontaliers à de rares exceptions près. C'est la raison pour laquelle ils se font le plus souvent en dollars américains. Les hypothèses typiques pour la Suisse sont le financement d'une opération commerciale spécifique ou la souscription d'un engagement de paiement sous forme de produits documentaires comme instrument de garantie.

Le financement commercial traditionnel est le crédit documentaire, qui finance généralement la phase de transport des matières premières dans le cadre de l'opération de négoce. Or les activités des négociants en amont et en aval doivent elles aussi être financées. Le graphique 3-1 illustre les différents produits de financement mis en œuvre au fil de la chaîne d'approvisionnement en matières premières.

3-1 Financement commercial au fil de la chaîne d'approvisionnement



Source: Credit Suisse

Les limites de crédit dites «combinées» permettent de mettre en place des produits documentaires ainsi qu'un éventuel financement intermédiaire (financement de créances commerciales ou financement fournisseur; voir graphique 3-1). Le financement commercial international est assuré, dans la mesure du possible, au moyen de produits documentaires. Ces produits sont certes fastidieux à mettre en œuvre mais, outre le financement, ils permettent aussi de garantir la prestation et le paiement, deux risques majeurs en matière de négoce de matières premières.

Le financement transactionnel, un atout de la place financière suisse

Les crédits commerciaux transactionnels sont octroyés au regard d'une expertise critique de l'opération concernée, des divers risques qu'elle comporte, de l'expérience et de la qualité du bilan de l'entreprise. Par rapport au système anglo-saxon, où le contrôle de solvabilité s'effectue sur la base du bilan de l'entreprise et où les sociétés de négoce disposent de crédits d'exploitation, le financement transactionnel constitue un atout de la place financière suisse.

Le financement transactionnel présente des avantages en termes d'endettement, de risque de pertes pour la banque et d'application du principe *Know your customer*. Dans la mesure où les limites de crédit octroyées ne sont disponibles que pour des transactions physiques et où le risque est trop important dans le modèle d'affaires spéculatif, les banques suisses ne financent pas d'opérations spéculatives.

Diversité des banques opérant dans ce domaine

En Suisse, les financements commerciaux de matières premières assurés par des banques atteignaient en 2011 un volume estimé à environ 1500 milliards de CHF.¹¹ Les banques françaises sont leaders dans ce secteur. Les banques étrangères interviennent sur le marché à la fois depuis l'étranger et depuis la Suisse, par le biais de filiales et de succursales. Les banques du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient, dont les marges sur le marché des crédits syndiqués sont nettement inférieures à celles des banques européennes ou américaines, s'imposent de plus en plus. Parmi les banques suisses, sont présentes sur le marché des financements commerciaux les deux grandes banques ainsi que certaines banques cantonales.

Une activité gourmande en capitaux, qui nécessite un bilan conséquent

Opérer dans ce domaine exige de la part des banques une solide expérience ainsi qu'une excellente connaissance du négoce de matières premières. En outre, elles doivent être expérimentées en matière de crédit commercial, afin d'être en mesure d'évaluer correctement le risque de contrepartie et d'assurer une gestion efficace des risques. Sans compter que cette activité est gourmande en capitaux, d'où des exigences en termes de volume du bilan. Enfin, les banques suisses sont confrontées à la concurrence des banques étrangères. Ces dernières sont soumises à des prescriptions moins strictes qu'en Suisse en termes de fonds propres, ce qui favorise leur refinancement (voir 4 «Cadre réglementaire»). Ce sont donc les conditions-cadres en matière de financement qui sont décisives pour permettre aux banques suisses d'accroître leur part de marché dans ce domaine d'activité attrayant.

3.2

Asset Management

Extérieur au négoce de matières premières au sens strict, mais néanmoins important

L'Asset Management n'entre pas dans le cadre du négoce de matières premières au sens strict. Il est néanmoins très important pour le bon fonctionnement des marchés de matières premières et son volume d'affaires est élevé. Les investissements en matières premières, que ce soit par le biais de dépôts physiques ou de contrats à terme, ont connu au cours de la dernière décennie une progression marquée.

Les matières premières comme catégorie de placement

Dans le domaine de l'Asset Management, les matières premières constituent désormais une catégorie de placement à part entière. Les placements en matières premières sont conditionnés en particulier par les quatre facteurs suivants:

Diversification: les facteurs qui déterminent les cours, comme les risques géopolitiques pour le pétrole ou les risques météorologiques pour les produits agricoles, ne présentent pas une corrélation très forte avec les facteurs (le plus souvent des indicateurs macroéconomiques) qui déterminent les cours des actions et d'autres placements à risque. Les investissements en matières premières permettent donc une diversification du portefeuille.

¹¹ A elles seules, les quatre plus grandes sociétés de négoce de matières premières ont généré en 2011 un chiffre d'affaires de 680 milliards d'USD.

Depuis 2008 toutefois, avec l'attrait croissant des placements financiers basés sur des matières premières, la corrélation s'est fortement accentuée.¹²

Protection contre l'inflation: partout dans le monde, l'augmentation de la masse monétaire par les banques centrales accroît le risque de hausse des prix. Les denrées alimentaires représentant une part importante des dépenses des ménages, leurs prix sont corrélés à l'indice des prix à la consommation. Les investissements en matières premières offrent donc aux investisseurs une certaine protection contre l'inflation et contribuent à préserver le pouvoir d'achat.

Valeurs réelles: les matières premières représentent des valeurs réelles et ne comportent donc ni risque de contrepartie, ni risque de défaillance. En période de forte incertitude, ces valeurs réelles comme l'or ou l'argent sont très recherchées, ce qui induit des hausses de prix.

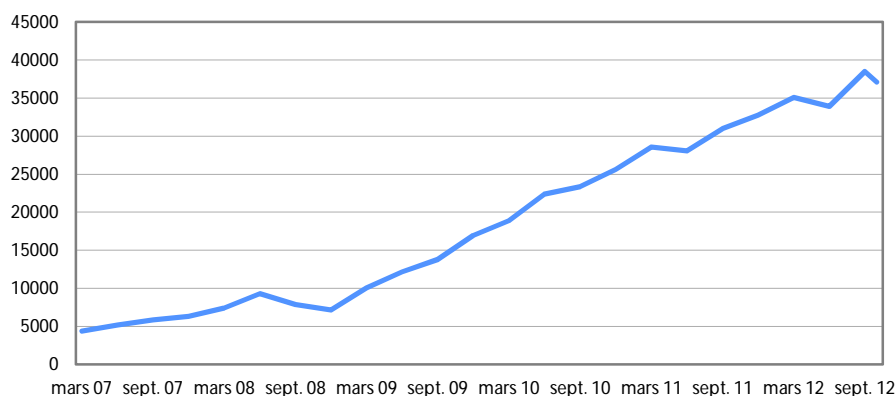
Attrait de la catégorie de placement: les cours des matières premières dépendent des facteurs fondamentaux de l'offre et de la demande. Compte tenu du caractère limité de l'offre et de la hausse de la demande, notamment dans les pays émergents, ces cours devraient rester durablement à un niveau élevé.

Forte augmentation des placements en matières premières

Ces quatre facteurs ont contribué à l'augmentation constante des investissements en matières premières, et ce depuis des années. Selon Blackrock, en janvier 2013, les investissements en matières premières représentaient à l'échelon international 203 milliards d'USD, soit 9,9% du total des Exchange Traded Products (ETP)¹³. Il s'agissait à plus de 80% d'investissements en métaux précieux.¹⁴ Sont cotés à la SIX Swiss Exchange, au total, 120 Exchange Traded Funds (ETF)¹⁵ et 36 Exchange Traded Products sur matières premières. Les actifs en produits sur matières premières (fonds, ETF, produits actifs et passifs) gérés en Suisse sont passés depuis 2007 d'environ 4,3 milliards de CHF à environ 37,1 milliards de CHF (voir graphique 3-2). Ces fonds sont investis pour l'essentiel en fonds or détenus en dépôt physique, car les investisseurs entendent se prémunir ainsi contre une escalade de la crise de la dette.

3-2 Actifs sous gestion en fonds de matières premières

En millions de CHF



Remarque: actifs dans des fonds autorisés à la distribution en Suisse et générés via des canaux de distribution suisses.

Sources: Swiss Fund Data, Lipper/Thomson Reuters

¹² CNUCED (2011)

¹³ Les ETP sont des droits de créance garantis, non rémunérés et libellés au porteur (titres de créance). Ces produits ne sont pas soumis à la loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne font donc pas l'objet d'une surveillance par la FINMA. (Source: SIX Swiss Exchange)

¹⁴ Blackrock (2013)

¹⁵ Les ETF sont des placements collectifs de capitaux au sens de la LPCC. Ils sont soumis à l'autorisation et à la surveillance de la FINMA. (Source: SIX Swiss Exchange)

Le chiffre élevé des actifs sous gestion montre d'une part l'importance de ces fonds comme véhicules de placement pour les investisseurs, et d'autre part leur importance pour la création de valeur dans le domaine de l'Asset Management. Pour des commissions de gestion de l'ordre de 100 points de base est généré chaque année, sur les actifs investis, un montant de 371 millions de CHF pour le secteur des fonds.¹⁶

Diversité des investisseurs
en matières premières

Outre des investissements directs en matières premières (ou en dérivés sur matières premières et fonds de matières premières), certains investisseurs effectuent des placements dans des entreprises qui exploitent, fabriquent ou transforment des matières premières. Beaucoup de ces entreprises sont cotées en Bourse et financées par des investisseurs privés, institutionnels (p. ex. des caisses de pension et des assurances) ou publics. Les effets de l'envolée des matières premières sur ces investisseurs ne doivent pas être sous-estimés.

¹⁶ Estimation basée sur des chiffres de fin octobre 2012

4 Cadre réglementaire

Le négoce de matières premières déjà largement réglementé

Les critiques concernant le négoce de matières premières vont au-delà de l'argument communément répandu concernant la spéculation sur les denrées alimentaires et portent aussi sur des aspects comme la transparence, le blanchiment d'argent et les droits de l'homme. Contrairement à ce que l'on pense souvent, le négoce de matières premières et son financement n'échappent en aucun cas à la réglementation. Il existe une large gamme de prescriptions, de réglementations et d'initiatives qui imposent des exigences strictes quant à la bonne exécution des différentes activités. En outre, une grande transparence règne d'ores et déjà sur les marchés de matières premières en termes de volumes et de cours, puisque la plupart de ces marchandises se négocient en Bourse. La réglementation du négoce de matières premières sera encore renforcée à brève échéance.

Réduction des risques grâce au principe *Know your customer*

Les négociants en matières premières et leurs banques, comme d'autres acteurs, ont avancé à vérifier qui est leur contrepartie et à la connaître pour minimiser leurs risques. Si des lois ou des directives internes ne peuvent pas être respectées, ils renoncent à l'opération envisagée. Les reproches selon lesquels la corruption serait omniprésente dans le négoce de matières premières n'ont donc pas lieu d'être en Suisse, et ce secteur ne présente pas de risques accrus par rapport à d'autres secteurs économiques internationaux. Les négociants en matières premières sont en effet soumis au droit pénal comme toutes les personnes physiques et morales et la lutte contre la corruption se déploie largement.

Application des sanctions nationales et internationales

La plupart des opérations s'effectuant en dollars américains, elles sont soumises aux sanctions des autorités américaines (Office of Foreign Assets Control, OFAC). Outre ces sanctions, les négociants en matières premières opérant en Suisse sont soumis également aux sanctions suisses du SECO. Enfin, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Suisse reprend à son compte les sanctions internationales ou régionales (Union européenne (UE) ou autres Etats). Les banques opérant à l'échelon international appliquent toutes les sanctions internationales ainsi que les sanctions en vigueur sur l'ensemble de leurs sites.

Les exigences en matière de fonds propres renchérissement le financement du négoce de matières premières

Depuis le début de la crise financière, les prescriptions en matière de fonds propres et les exigences en matière de liquidités imposées aux banques ont encore été renforcées. Les financements commerciaux sont affectés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire aux postes hors bilan (*off-balance sheet*). Ceux-ci doivent être pondérés à 100% aux fins des exigences en matière de liquidités alors que, dans l'ancien dispositif de Bâle II, ce facteur n'était que de 20% à 80% au maximum. Bâle III renforce ainsi considérablement les exigences en matière de liquidités, ce qui accroît les coûts des financements pour les banques.

Le ratio d'endettement pénalise les «bons» risques

La proposition d'introduire un ratio d'endettement dans le cadre de Bâle III aura une incidence sur l'ensemble des opérations de financement, et donc sur le financement du négoce de matières premières. Ce ratio est d'ores et déjà obligatoire pour les grandes banques suisses. Comme les «bons» risques ne bénéficient pas de pondérations réduites par rapport aux financements plus risqués, ils sont pénalisés. Le financement transactionnel du négoce de matières premières est une activité couverte par des sûretés. Le risque de défaillance, comme pour une hypothèque, est donc notablement moindre que pour un crédit non couvert, de sorte que les exigences de fonds propres devraient être moindres. Il est probable que les prescriptions renforcées applicables en Suisse en matière de fonds propres affaibliront la position concurrentielle de la Suisse, d'autant plus que tant l'UE que les Etats-Unis ont pris du retard sur le calendrier prévu pour l'introduction de Bâle III.

Des prescriptions sur le blanchiment d'argent plus exigeantes que les normes internationales

Le Groupe d'action financière (GAFI) reconnaît à la Suisse un dispositif de mesures préventives contre le blanchiment d'argent qui fonctionne bien. Le négoce de matières premières est soumis à la loi sur le blanchiment d'argent dès lors que des intermédiaires fi-

nanciers acceptent ou gardent en dépôt des valeurs patrimoniales appartenant à un tiers. Par cette règle en vigueur depuis 1998, la Suisse va plus loin que les recommandations du GAFI, et plus loin aussi que le droit européen ou américain. Le négoce pour compte propre a été sciemment exclu par le législateur, car le dispositif contre le blanchiment d'argent prévoit de bloquer les valeurs patrimoniales suspectes confiées à un intermédiaire financier dès lors qu'une communication est intervenue.¹⁷ Cette conception n'est guère applicable aux négociants agissant pour compte propre, dans la mesure où ils n'entretiennent pas de relations de clientèle et n'ont pas de pouvoir de disposition sur des valeurs patrimoniales appartenant à des tiers. Le Code pénal en revanche, qui sanctionne le blanchiment d'argent de manière générale, n'exclut pas le négoce pour compte propre. En outre, dans le cadre de la loi sur le blanchiment d'argent révisée, les paiements en espèces supérieurs à 100 000 CHF ne seront plus possibles.¹⁸

La Suisse, pays précurseur dans la lutte contre la corruption

S'agissant de la lutte contre la corruption, les négociants en matières premières sont d'ores et déjà soumis à diverses réglementations, notamment la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD), la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et la Convention des Nations Unies contre la corruption. Tous les efforts de la Suisse sont très bien notés par Transparency International.

Nouvelles exigences de l'UE et des Etats-Unis en matière de transparence

Le secteur des matières premières et le secteur bancaire sont confrontés à d'autres défis encore. C'est ainsi par exemple que le Parlement européen exige, dans le cadre d'exigences étendues en matière de transparence (directive dite «Transparence»), une extension du reporting par pays au secteur bancaire, alors que la Commission européenne ne le prévoyait que pour l'extraction. L'objectif de cette directive est de prévenir toute éventuelle corruption. Les modalités précises de sa mise en œuvre restent à clarifier. Aux Etats-Unis, le Dodd Frank Act intègre des règles de l'autorité américaine de surveillance boursière (Securities & Exchange Commission, SEC) qui visent au premier chef les entreprises d'extraction de pétrole, de gaz et de ressources minérales cotées en Bourse. On ignore encore si la SEC étendra cette réglementation aux négociants en matières premières physiques. A noter toutefois que certains Etats (p. ex. la Chine) interdisent explicitement une telle transparence.

Effort de réglementation des dérivés hors Bourse

Lors du sommet de Pittsburgh en 2009, le G20 a décidé qu'à l'horizon de fin 2012, tous les dérivés négociés de gré à gré standardisés devraient se négocier en Bourse ou sur des plates-formes électroniques et, le cas échéant, être comptabilisés via des contreparties centrales. Sur ce, le Financial Stability Board (FSB) a été chargé de contrôler régulièrement la mise en œuvre. En février 2012, l'Organisation internationale des commissions de valeurs mobilières (OICV) a publié son rapport¹⁹ sur les lignes directrices pour la compensation obligatoire des dérivés négociés de gré à gré. Ce document s'adresse aux instances réglementaires nationales et contient des propositions en vue d'instaurer un système de compensation pour les dérivés standardisés. L'objectif est d'améliorer la transparence et de réduire les risques systémiques.

Au sein de l'UE, le règlement sur les infrastructures de marché (European Market Infrastructure Regulation, EMIR) régira le négoce hors Bourse de dérivés financiers. Aux Etats-Unis, une réglementation analogue entre en vigueur dans le cadre du Dodd Frank Act. En fonction de leur aménagement concret, ces deux réglementations pourraient avoir une incidence sur le négoce de matières premières en Suisse, en particulier si une réglementation suisse correspondante venait à être appliquée.

¹⁷ Voir section 5 pour les mesures internes aux banques

¹⁸ Une révision de la loi sur le blanchiment d'argent est actuellement en consultation (délai: 15 juin 2013). Elle prévoit que toute opération d'un montant supérieur à 100 000 CHF devra dorénavant passer par un intermédiaire financier. Elle comblera ainsi également les dernières lacunes dans le domaine des matières premières, car tout intermédiaire financier est tenu de procéder à des clarifications préventives quant à l'opération à effectuer.

¹⁹ OICV, «Rapport final sur les conditions préalables à la compensation obligatoire», février 2012

Initiatives réglementaires volontaires

Au niveau international aussi, il existe déjà toute une série d'initiatives relatives à la transparence, la corruption et les droits de l'homme, menées pour certaines en coopération avec des ONG. La Suisse et les entreprises suisses s'emploient à mettre en œuvre les recommandations. On ne peut que saluer une amélioration de la transparence (p. ex. en matière de flux de paiements dans le domaine de l'extraction) qui intervient dans un cadre réglementaire de dimension internationale. Ci-après une synthèse des principales initiatives.

Le projet Global Compact des Nations Unies est une initiative stratégique visant à faire en sorte que les entreprises, dans l'exercice de leurs activités, respectent dix principes dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Le Conseil international des Mines et Métaux (International Council on Mining and Metals, ICMM) a été mis en place en 2001 pour favoriser le développement durable dans le secteur des mines et des métaux. Cette approche est suivie par 22 entreprises minières et métallurgiques ainsi que par 34 chambres de mines nationales et régionales et associations internationales de professionnels des matières premières.

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) a pour objet de lutter contre la corruption dans les pays en développement et de renforcer la bonne gouvernance. A cet effet, elle entend rendre transparents les paiements effectués par des entreprises d'extraction (pétrole et produits miniers) à l'Etat sous forme de taxes, ainsi que leur utilisation. Il s'agit ainsi de prévenir la dissimulation ou le détournement de ces fonds. L'ITIE publie sur son site Internet une liste de tous les pays qui divulguent déjà leurs revenus issus de l'extraction, se préparent à le faire ou l'ont annoncé. La Suisse est représentée officiellement au conseil d'administration de l'ITIE par le biais du SECO et contribue ainsi activement à améliorer la transparence.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans ses Principes directeurs pour les entreprises multinationales, a élaboré dès 2000 des recommandations détaillées. Bien que non contraignants, ces Principes directeurs sont soutenus par les pays de l'OCDE, d'où proviennent la plupart des entreprises multinationales. Ils visent à favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines de l'emploi, des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la concurrence, de la publication d'informations, de la fiscalité, de la lutte contre la corruption et de la protection des consommateurs.¹

Les gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Norvège, des entreprises internationales des secteurs extractif et énergétique ainsi que des ONG se sont engagés dans un dialogue sur la sécurité et les droits de l'homme (Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme). Les participants s'efforcent de trouver des solutions aux problématiques de la responsabilité sociale des entreprises et des droits de l'homme.

L'«International Business Leaders Forum» (IBLF) est une organisation internationale indépendante qui regroupe plus de 150 entreprises multinationales de premier plan. L'IBLF adopte une approche transsectorielle et se focalise sur les grandes problématiques du développement durable, de la croissance et du leadership. Il travaille en coopération directe avec les directions des entreprises, afin de susciter des évolutions.

5 Pratique responsable des banques

Contrôles de *due diligence* approfondis et récurrents

Comme indiqué précédemment, les banques ont fondamentalement intérêt à éviter les paiements non autorisés. C'est pourquoi elles procèdent à des contrôles de *due diligence* approfondis et récurrents. Ceux-ci comprennent, d'une part, l'identification du client (principe *Know your customer*, KYC) et, d'autre part, l'examen basé sur les risques de la contrepartie directe du client (principe *Know your customer's customer*, KYCC) ainsi que du marché concerné (principe *Know your market*, KYM). Il est dans l'intérêt des banques elles-mêmes de respecter les lois, réglementations et autres règles reconnues pour éviter de compromettre leur réputation. Une surveillance stricte est elle aussi dans leur intérêt, et elle est en outre imposée par la réglementation en vigueur. La Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), publiée par l'ASB en tant qu'autoréglementation et dont la FINMA contrôle l'application, fixe les obligations des banques en matière d'identification des clients et des ayants droit économiques.

Procédure standardisée d'identification des clients

Le processus de *due diligence* commence toujours par la *Client Due Diligence* (CDD). Dans ce cadre, avant l'ouverture de la relation d'affaires, la banque applique diverses mesures standardisées (identification du client, vérification, etc.). La CDD s'effectue selon une approche basée sur les risques, notamment en ce qui concerne les activités de négoce potentielles (origine et nature des matières premières, marchés géographiques, produits et services, parties impliquées, Etats ou régions avec lesquels il existe des relations de clientèle ou de fournisseurs, etc.). Le contrôle des lois, réglementations et règles à appliquer intervient tout au long de la relation d'affaires et pas seulement à l'ouverture de celle-ci.

Au besoin, *due diligence* élargie

Dans une deuxième étape intervient la *due diligence* élargie ou *Enhanced Due Diligence* (EDD). Cette procédure est mise en œuvre lorsque le client relève d'une catégorie de risque supérieure ou lorsqu'un examen approfondi s'avère nécessaire à l'issue de la procédure standardisée de *due diligence*. L'EDD facilite la compréhension du cycle commercial et permet le respect des prescriptions des autorités douanières et des dispositions en matière de licences, le contrôle physique des marchandises concernées, et enfin la légitimation des flux de paiements intervenus.

Approche basée sur les risques

En raison de la nature de l'opération (garantie de la banque avant exécution), il peut arriver qu'une activité commerciale ne soit considérée à risques qu'à partir de son exécution effective. Dans ce cas, on procède à un contrôle de *due diligence* approfondi. Le contrôle récurrent et la CDD basée sur les risques favorisent la pérennité des relations d'affaires avec les clients. Si les risques sont jugés élevés, il n'est pas rare que l'on procède à un examen de suivi (qui consiste le plus souvent en une analyse du risque de crédit, des informations reçues du client, de la couverture médiatique, etc.).

Contrôle de *due diligence* ad hoc pour les facilités de crédit

Suscitent une attention particulière les cas où le financement est non transactionnel (p. ex. quand la banque accorde un financement sous la forme d'une facilité de crédit alors que le client n'a pas encore de contrôle sur les marchandises concernées). Une telle situation entraîne un contrôle de *due diligence* ad hoc.

Les prescriptions internationales comme normes de référence

La procédure appliquée par les banques, basée sur la loi sur le blanchiment d'argent, prend en compte des lignes directrices internationales. Il s'agit notamment des dispositifs suivants:

- Dans le domaine des sanctions, les banques appliquent les règles de la Chambre de commerce internationale (CCI).²⁰ La Commission bancaire de la CCI²¹, une instance in-

²⁰ Voir CCI, «Guidance Paper on the Use of Sanction Clauses for Trade Related Products (e.g. Letters of Credit, Documentary Collections and Guarantees) subject to ICC Rules», 2010

²¹ La Commission bancaire de la CCI compte plus de 500 membres représentant 70 Etats.

ternationale de premier plan pour la réglementation du secteur bancaire, édicte des règles et des directives acceptées de manière générale en matière de crédits documentaires, d'encaissements documentaires, de compensations *bank-to-bank* et de garanties bancaires. L'approche volontaire et basée sur le marché de la CCI a été souvent saluée comme une étape vers un *level playing field*.

- Le groupe de Wolfsberg a publié en 2011, en coopération avec onze banques internationales, les «Wolfsberg Trade Finance Principles». Ces lignes directrices portent sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le financement du négoce de matières premières ainsi que sur l'application des sanctions nationales et internationales et de la non-prolifération des armes de destruction massive voulue par les Nations Unies.

Restrictions volontaires strictes de la part des banques

Les banques en Suisse se soumettent volontairement à des restrictions strictes. Ainsi, elles n'effectuent aucun paiement en faveur de particuliers ou de véhicules offshore non transparents (sauf à prouver que le paiement concerné est légitime). En outre, elles n'effectuent que des paiements conformes aux cours en vigueur sur le marché, afin de respecter les dispositions relatives aux prix de transfert ou d'éviter les paiements illégitimes. Comme pour toute transaction, les contreparties et les personnes impliquées sont filtrées et contrôlées. Les banques prennent aussi de telles mesures pour des raisons éthiques, afin de ne pas financer le négoce de certains produits (notamment diamants, bois tropicaux et huile de palme issus de sources non certifiées ou de modes d'extraction contestables). Tous les bateaux sont contrôlés afin de vérifier qu'ils ne figurent pas sur une liste noire. Enfin, quelques banques suisses s'abstiennent par principe de financer des produits énergétiques en raison des risques d'accident lors du transport.

Conclusions

Le négoce de matières premières, acteur économique à part entière

Le négoce de matières premières a enregistré une croissance significative dans l'économie suisse et est désormais incontournable. Un ensemble de facteurs extrêmement propices a contribué à faire de la Suisse une plaque tournante du négoce international de matières premières.

Les négociants en dérivés, sources de liquidités

Il convient de distinguer entre les négociants en matières premières, qui jouent le rôle d'intermédiaires entre marchés producteurs et marchés consommateurs, et les négociants en dérivés. Contrairement aux premiers, les seconds misent sur la hausse ou la baisse des cours des matières premières. Le volume d'investissement élevé des négociants en dérivés n'est toutefois pas en soi une mauvaise chose, puisqu'il fournit aux marchés les liquidités dont ils ont besoin. Pour les négociants en matières premières et les producteurs, c'est la seule façon de bénéficier d'une fixation des cours et d'une couverture correctes.

Pas d'intérêt pour des cours élevés

Dans la mesure où les hausses de cours sur le marché physique font grimper les frais de couverture et peuvent entraîner des situations indésirables pour les négociants en matières premières, ces derniers n'y ont aucun intérêt.

La réglementation croissante crée de nouveaux défis

Les banques sont devenues un acteur important du secteur des matières premières et financent l'essentiel du négoce. La pression nationale et internationale ainsi que les efforts réglementaires de certains pays, Etats-Unis et UE en tête, placent le secteur bancaire face à de nouveaux défis, notamment des exigences accrues en matière de transparence et la réglementation des dérivés négociés de gré à gré. Comme toujours en cas d'intervention sur le marché, il convient de prendre en compte les handicaps concurrentiels correspondants qui, dans ce domaine très axé sur l'international, peuvent avoir un impact considérable.

Le négoce de matières premières est soumis à quantité de lois et de règles

Contrairement à ce que l'on pense souvent, le secteur des matières premières n'échappe pas à la réglementation. Au contraire, il est soumis à quantité de lois et de règles, ainsi qu'à de nombreuses lignes directrices internes et externes. Comme dans toutes les transactions, les banques ont avantage à vérifier qui est leur contrepartie et à la connaître. Elles ne soutiennent et ne financent pas les comportements illégitimes ou illégaux et prennent à cet égard des mesures systématiques.

Une discussion basée sur les faits malgré la complexité

Un coup d'œil dans les coulisses de cette activité complexe permet une discussion objective et basée sur les faits. En vous proposant la présente publication, notre objectif était donc d'apporter de la transparence et d'expliquer comment fonctionnent le négoce de matières premières et son financement.

Bibliographie

Banque des règlements internationaux (BRI)

«OTC derivatives market activity in the first half of 2012», 2012

«Triennial Central Bank Survey 2010», 2010

Blackrock

«ETP Landscape - Industry Highlights», janvier 2013

Geneva Trading and Shipping Association (GTSA)

«Le secteur des matières premières et son financement», rencontre de l'ASB avec la presse, 2012

Mankiw Gregory N.

«Grundzüge der Volkswirtschaftslehre», 2004

Banque nationale suisse (BNS)

«Balance suisse des paiements 2011», 2012

«Volume des opérations passées en Suisse sur devises et produits dérivés - Enquête de 2010», 2010

SIX Swiss Exchange

www.six-swiss-exchange.com (site consulté en décembre 2012)

The Boston Consulting Group, Association suisse des banquiers

«Le secteur bancaire en pleine mutation – perspectives d'avenir pour les banques en Suisse», 2011

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

«Rapport sur le commerce et le développement, 2011», 2011

Organisation mondiale du commerce (OMC)

«Statistiques du commerce international 2011», 2012

• Association suisse des banquiers
Aeschenplatz 7
Case postale 4182
CH-4002 Bâle
T +41 61 295 93 93
F +41 61 272 53 82
office@sba.ch
www.swissbanking.org